



p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue  
Rue Prévost-Martin 6  
Case postale 192  
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 336

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**3<sup>e</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2020 – 30 novembre 2021)**

**I. Bases légales de la commission**

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

**II. Compétences légales de la commission**

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie le 24 février 2021 et le 22 septembre 2021.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (évolution des contrats d'apprentissage dans les filières duales et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage).
- Bilan de la rentrée différée 2020. 400 contrats ont été signés après la rentrée officielle. Les mesures de soutien concernent 30% de l'ensemble des contrats, notamment dans la Santé. Ceci confirme l'aspect incitatif des mesures. Les entreprises ont reçu leurs primes fin décembre, avec un budget proche de 2 millions. Mise en place de cours d'appui, financés par le SEFRI pour soutenir les apprentis.
- Projet de la filière duale mixte, M, Martin indique que la séance de présentation de la filière aux entreprises (séance en visio) a réuni 65 participants représentant la plupart

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

des employeurs concernés. L'accueil a été plutôt favorable, aucune opposition ne s'est manifestée. Le dispositif débute dès août 2021: 1 année de Plein temps (2 x 15 semaines de stage, job coaching), et les 2 années suivantes se feront en dual. Les filières ASE et ASSC sont concernées.

- Présentation des Geneva Skills par MM. Cujean et Maurer. En 2021, l'idée est de développer le concept avec l'aide de nouvelles associations, afin d'organiser des concours de métiers et faire connaître les professions du pôle auprès des jeunes.
- Des référents métiers seront désignés pour chaque commission de pôle. Leur rôle sera de coordonner l'organisation d'actions promotionnelles pour faire connaître les professions du pôle au sein des collèges du Cycle d'orientation. C'est un représentant de l'Ortra santé social qui assumera cette tâche. Le projet devrait débiter à la rentrée 2022.
- Bilan des Portes ouvertes. Elles se sont déroulées en ligne cette année. 2 vendredis pour le cycle, 250 jeunes se sont renseignés. Possibilité de se connecter tous les jours pendant 5 jours pour les familles. Fréquentation fluctuante: 170 connections, toutes filières confondues.
- Résultats scolaires des apprentis. Les résultats en termes de promotion sont identiques à ceux des autres années.
- Procédures de qualification 2021. Elles se dérouleront de manière traditionnelle sauf pour les ASE. L'Ortra Savoir social souhaite que les apprentis soient à nouveau évalués au niveau pratique par leurs formateurs.
- L'offre de places des laborantins pour 2021 est similaire à celle des années précédentes (14 places pour chaque orientation BIOL et CHIM, peut-être plus). 80% des places en biologie sont à l'Université de Genève, ce qui représente un déséquilibre. L'Agemel souligne le succès rencontré par l'échange des apprentis avec la Suisse allemande. 15 places offertes, 15 inscrits.
- Les stages d'aide comme préalable à l'entrée en formation d'éducateur de l'enfance ES ont fait l'objet de questions. Le salaire minimum a été instauré comme la norme. Les employeurs ont adressé une lettre à la conseillère d'Etat pour résoudre le problème. Le salaire devient équivalent à une charge d'apprenti sur 3 ans.
- Une séance d'information a été organisée pour les employeurs des assistantes dentaires à l'occasion de la nouvelle ordonnance. Succès. D. Pignatelli précise qu'un dispositif de formation complet est en projet pour les Art.32. Il pourra débiter en janvier 2022.
- La nouvelle formation pour les Art. 32 assistantes médicales est également mise sur pied et pourra commencer en janvier 2022.
- La délégation syndicale interpelle les directions des CFPSa et CFPSo car les informations paritaires ne sont plus organisées pour les apprentis des années terminales.
- Mme Ana Maria Barbeito présente le dispositif d'adjudication des marchés publics, avec la prise en compte du critère de la *formation professionnelle* dans ces adjudications. Elle est la personne de contact pour toute question liée à ce dispositif ([ana-maria.barbeito@etat.ge.ch](mailto:ana-maria.barbeito@etat.ge.ch)).

- Les résultats des examens 2021 sont satisfaisants. Le taux de réussite pour l'ensemble des pôles est comparable à celui de 2019, malgré la crise. La filière Plein-Temps (PT) fait un meilleur score cette année qu'en 2019. Le pôle Santé Social présente cette année encore le meilleur taux de réussite comparé à l'ensemble des pôles (94.3%, pour une moyenne à 84.5%).
- Rentrée différée 2021 et mesures de soutien aux entreprises. Cette année, le dispositif de la rentrée différée court jusqu'au 30 octobre. Les mesures de soutien aux entreprises sont reconduites cette année, à l'exception de la prime pour la constitution d'un réseau d'entreprises, ce dispositif étant complexe dans sa mise en œuvre. La prime de CHF 3'000.- pour toute nouvelle entreprise, et la prise en charge des 3 premiers mois de salaire sont renouvelées, à condition que l'apprenti-e soit issu-e de la scolarité genevoise. Actuellement seules 62 demandes sont parvenues pour le pôle Santé Social. Au niveau de la prospection des entreprises, le financement du SEFRI a permis de délivrer 100 nouvelles autorisations de former et de valider 96 contrats d'apprentissage, ce qui indique un effet important de la mesure.
- Mise en œuvre nouvelle ordonnance ASE. Pour accompagner la mesure mise en place par l'Ortra au printemps 2021 (10 séances d'information aux FPP par visio-conférence, touchant une centaine de formateurs), le pôle Santé Social, en coordination avec le Centre de Compétences Entreprises, a délivré une formation de 4h à tous les commissaires, afin qu'ils consacrent 90 minutes de la visite standard de 1<sup>ère</sup> année à informer et accompagner les FPP et leur apprentis dans l'utilisation des nouveaux outils de la formation (échancier, dossier de formation, revue de semestre, rapport de formation). La 2<sup>ème</sup> visite aura pour but de vérifier la mise en œuvre des bonnes pratiques. Cette mesure pourrait être assortie d'un mentorat en cas de besoin. Le dispositif est prévu pour durer 2 ans; une évaluation sera effectuée au terme de l'année scolaire.
- Préapprentissage d'intégration (PAI). Pour la santé, nous comptons 13 candidats, dont seuls 3 ont été placés à ce jour. M. Fischer demande à ce que l'Ortra participe à la prospection pour soutenir les efforts de l'OFPC. Le public du PAI s'est élargi, avec notamment le retour des Suisses de l'étranger. Il souligne les très bons résultats du dispositif, qui donne satisfaction à tous les acteurs de la formation qui y participent.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

Frs 3'307.50

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

**C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.

Danielle PARMENTIER  
Présidente

